

# COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 15 octobre 2015 à 19h00

Membres présents : MMES Michelle BEZANÇON, Wanda BUTHOD-RUFFIER, Colette LANCELOT, Brigitte MOYON  
MM. Guy DIEUDONNÉ, Michel HAPP, Olivier HERMANS, Philippe MARTINEAU, Michel PAPINAUD, James ROUX, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme Livia MASOLINI excusée, M. Maxens BAILLEUL, M. José GALLEGRO donne pouvoir à Mme Brigitte MOYON,  
M. Alexandre MONNOT donne pouvoir à M. Guy DIEUDONNÉ

Secrétaire de séance : Mme Colette LANCELOT

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- décide à l'unanimité de maintenir le tarif du repas en cantine facturé aux familles à 3.30 € (4.80 € pour les élèves accueillis par dérogation). Il maintient également les tarifs de garderie qui restent fixés ainsi :

Garderie avant 8 heures : 2.03 €	Garderie midi avec repas : 2.03 €
Garderie après 8 heures : 1.34 €	Garderie midi sans repas : 0.70 €
Garderie du soir : 1.34 € de l'heure	Garderie du mercredi midi : gratuite
- Arrête le montant des participations sollicitées à la commune des Clérimois, pour l'accueil de ses élèves à l'école de Fontaine-la-Gaillarde, durant l'année scolaire 2014/2015 :  
PS et MS : 50 € par élève, correspondants aux frais de fournitures scolaires uniquement, augmentés des frais réels de transport et d'organisation des activités scolaires (piscine, bibliothèque, etc) qui s'élèvent à 632.55 € pour 7 élèves présents.  
GS et CP : 841.64 € par élève, représentant le coût moyen des frais de fonctionnement de l'ensemble de l'école.
- Adopte par 10 voix pour et 3 abstentions, l'Avant-Projet Définitif (APD) établi le 10/09/2015, pour la réhabilitation d'une grange en Mairie, dans le cadre de la tranche 3 de l'opération Cœur de Village, dont le montant estimatif tous corps d'états est arrêté à la somme de 393 751.73 € HT, honoraires de Maîtrise d'Œuvre compris. Le conseil autorise le Maire à faire appel à tous financements envisageables pour ce type de travaux.
- D'autoriser le Maire à concrétiser les opérations d'achats et échanges de terrains, pour lesquels la commune a recueilli l'avis favorable des propriétaires situés derrière la salle communale et jusqu'à la Rue de la Maugarnie, afin de créer une zone favorisant la libre circulation des eaux de pluies lors d'épisodes pluvieux intenses, et ainsi préserver les propriétés riveraines des inondations.
- Accueille favorablement la proposition de Mme Signori, pour céder à la commune ses parcelles cadastrées section A numéros 404, 405 et 634, représentant une surface de 350 m<sup>2</sup>. Le prix d'achat est validé à 5 € le mètre carré conformément au tarif pratiqué par la commune pour d'autres acquisitions de même nature.
- Confirme son engagement de céder les parcelles communales cadastrées A n° 618 et 619 en bordure de la Grande Rue, représentant 792 m<sup>2</sup>, conjointement avec le nouveau propriétaire riverain, dès que celui-ci sera officiellement propriétaire.
- Valide plusieurs modifications de crédits par virements internes, nécessaires à l'évolution des engagements pris par la collectivité.
- Examine diverses demandes de subventions reçues et décide de ne pas y donner suite
- Accepte la modification des statuts proposée par la Fourrière du Sénonais et validée en assemblée générale
- Prend connaissance du projet éolien sur le territoire communal de Villiers-Louis et sur lequel le conseil municipal doit émettre son avis. Après délibération, il se positionne favorablement par 9 voix Pour, 3 Contre et 1 Abstention
- Conformément aux nouvelles dispositions offertes par la loi NOTRe, décide de procéder à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015, en gardant toutefois une commission destinée à gérer les « affaires sociales » au sein du conseil municipal.

### Questions diverses :

- M. Happ invite le Maire à faire réaliser des travaux d'entretien dans la Rue de la Montagne.
- M. Martineau rapporte une demande des parents d'élèves qui sollicitent l'installation d'un miroir pour faciliter la visibilité et sécuriser la sortie des véhicules du parking de l'école, en présence du bus.
- M. le Maire fait part des obligations communales en termes d'accessibilité des établissements recevant du public. Un certain nombre de travaux déjà prévus à proche ou moyen termes permettent d'y répondre. Pour le reste, une dérogation a été sollicitée auprès des services préfectoraux et des dossiers seront montés pour faire appel à financements.
- Un cross des collèges regroupant environ 300 élèves aura lieu à Fontaine-la-Gaillarde, le mercredi 18 novembre. Les employés communaux seront réquisitionnés pour préparer les zones empruntées et les sécuriser à l'aide de barrières.
- La prochaine réunion de conseil aura vraisemblablement lieu le 19 novembre pour l'approbation du PLU et l'adoption du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le Maire, Michel PAPINAUD :

